



LE LOGEMENT SOCIAL LOCATIF POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION

Par votre soutien à la Fondation Cécile Ginter, devenez bâtisseurs d'avenir !

APPEL AUX BIENFAITEURS

Avoir un chez-soi où ses enfants peuvent grandir en toute sérénité et où l'on peut vivre dignement même lorsqu'on est âgé et que sa mobilité est réduite est un droit fondamental pour lequel la Fondation Cécile Ginter s'investit à travers la construction de logements sociaux locatifs.

Vous qui êtes souvent sollicités pour des actions caritatives, avez-vous déjà pensé laisser une trace visible de votre passage dans ce monde en aidant à financer un projet concret près de chez vous ?

La Fondation Cécile Ginter vous donne cette possibilité !

En effet, en cas de don, de donation ou de legs importants, la Fondation Cécile Ginter vous offre la possibilité de dédier votre don, donation ou legs à un projet de votre choix et d'avoir - si vous le désirez - votre nom (plaque commémorative ou autre) ou vos idées intégrés dans le projet réalisé grâce à votre soutien. Comme nos projets sont cofinancés jusqu'à hauteur de 75% par le Ministère du Logement luxembourgeois, des dons d'environ 105.000,- euros (avant imposition) permettent déjà de financer un appartement d'une surface habitable de 75 m² (tous

frais compris y inclus l'emplacement de parking) dans les résidences en construction actuellement à Ettelbruck et à Differdange. D'autres projets sont en cours d'élaboration.

Les dons versés à la Fondation Cécile Ginter sont déductibles du revenu imposable dans les limites des articles 109 et 112 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (L.I.R.). Afin de bénéficier de la déduction fiscale, le montant cumulé des dons versés à différents organismes au cours de l'année doit s'élever à un minimum de 120 euros et ne pas dépasser ni 20% du total des revenus, ni 1.000.000 euros.

Grâce à votre don, donation ou legs, vous contribuerez à une oeuvre durable. Au fil des ans, les logements financés permettront à des personnes ou des familles vulnérables et/ou en situation de précarité financière d'avoir un chez-soi et d'entrevoir ainsi un meilleur avenir pour elles et leurs enfants.

**QUE VOUS VOULIEZ NOUS AIDER PAR UN DON,
UN LEGS TESTAMENTAIRE OU QU'IL S'AGISSE
D'ARGENT, DE TERRAINS OU DE BÂTIMENTS,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER.**

APPEL POUR DE NOUVEAUX PROJETS

Vu l'urgence dans le domaine du logement social locatif et la pénurie importante sur le marché luxembourgeois, la Fondation Cécile Ginter recherche des projets à réaliser dans un futur proche.

Nous faisons appel aux acteurs du secteur immobilier qui sont obligés par la loi ou dans le cadre de leur autorisation à bâtir de réaliser du logement social à entrevoir une collaboration avec notre Fondation.

La Fondation est prête à examiner toute proposition qui permettrait de réaliser rapidement un maximum de projets répondant aux conditions de cofinancement du Ministère du Logement.



Nous privilégions les projets proches d'infrastructures tels que des écoles, commerces, ainsi que des moyens de transport en commun (bus, trains...). Nous entendons construire des logements durables et sommes attentifs à la qualité de vie que les occupants pourront avoir dans ces logements. Nous attachons aussi une grande importance à l'environnement.



SI VOUS SOUHAITEZ COLLABORER AVEC LA FONDATION CÉCILE GINTER DANS LE CADRE DE VOS PROJETS IMMOBILIERS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER.

APPEL AUX AUTORITÉS

Afin de permettre à la Fondation Cécile Ginter et aux autres acteurs actifs dans le domaine du logement social locatif de réagir à la demande importante de ce type de logement aujourd'hui au Luxembourg, la Fondation Cécile Ginter demande :

- le contrôle du respect par les communes et les promoteurs de la réglementation relative à la construction de logements sociaux locatifs dans les projets de lotissement et des sanctions en cas de non-respect ;
- une révision des textes de loi régissant les PAP afin d'atténuer, sous certaines conditions, quelques obligations de construction très contraignantes pour le secteur social, comme par exemple, le nombre défini de parkings ou de garages par appartement ;
- des mesures fiscales incitant la mise sur le marché de terrains dans des conditions abordables, par exemple, via des baux emphytéotiques à long terme ;
- l'éligibilité des asbl et des fondations au taux de TVA réduit de 3% pour les constructions de logements sociaux.



**NOUS RESTONS À LA DISPOSITION
DES AUTORITÉS POUR TOUTE QUESTION
RELATIVE À CES MESURES.**

La Fondation Cécile Ginter construit avec le cofinancement du Ministère du Logement :

DEUX RÉSIDENCES À ETTTELBRUCK

transformation de trois maisons familiales avec un total de 12 appartements à Ettelbruck - Rue du Canal.

Il s'agit d'un projet qui permettra d'héberger entre 21 et 34 personnes au centre-ville d'Ettelbruck, à proximité de la gare ferroviaire et de l'école fondamentale. Remise des clés : fin avril 2020.



UNE RÉSIDENCE À DIFFERDANGE

comprenant 9 appartements à Differdange - Cité O'

Capacité d'hébergement de 20 à 38 personnes à proximité d'une gare ferroviaire, d'un arrêt de bus, d'une aire de jeux, d'une école fondamentale et maternelle, d'un supermarché de quartier et d'une université. Remise des clés : fin décembre 2019.

AUTRES PROJETS

Nous travaillons aujourd'hui sur un projet à Mersch.

D'autres projets sont également à l'étude.

À PROPOS DE LA FONDATION CÉCILE GINTER

La Fondation Cécile Ginter a comme objet de lutter contre la faim dans le monde, de secourir les indigents et de contribuer à la réalisation d'autres œuvres charitables.

NOTRE VISION

Chaque personne a droit à une vie digne et doit pouvoir jouir de ses droits fondamentaux. L'accès à une nourriture saine, à l'eau potable, aux soins médicaux, à l'enseignement, à l'emploi et à un logement décent doit être garanti.

NOS VALEURS

De son vivant, Madame Cécile Ginter accordait un logement à loyer réduit à des familles dans le besoin. Notre engagement en faveur du logement social locatif poursuit le même objectif. Se loger dignement

est essentiel pour pouvoir vivre de manière humaine. Ceci implique non seulement un certain niveau de qualité de l'habitat social, mais aussi une bonne insertion dans l'espace urbain, des conditions préalables pour une intégration réussie dans la vie sociale.

NOS AXES D'ACTION

- le soutien à des projets qui luttent tout particulièrement contre la faim dans le monde ;
- la lutte contre le manque crucial de logements sociaux locatifs au Luxembourg. Notre objectif est d'augmenter le nombre de ces logements afin que des personnes ou familles vulnérables ou à faible revenus aient aussi accès à un logement décent et à une meilleure vie sociale.

Bernadette Reuter
Présidente

breuter@fondationcecileginter.lu

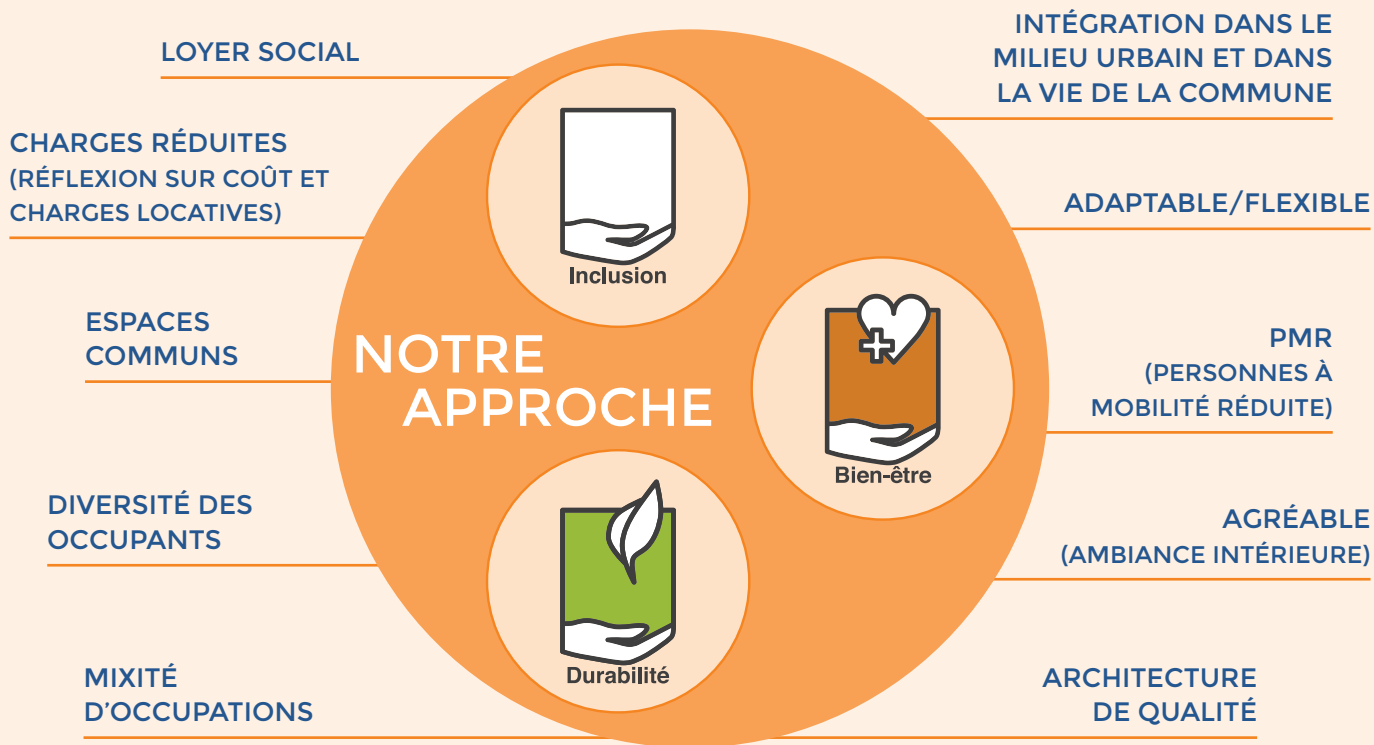


François Jacobs
Vice-président

fjacobs@fondationcecileginter.lu



Fondation Cécile Ginter
29, rue Michel Welter
L-2730 Luxembourg
Tel : +352 40 21 31- 224
info@fondationcecileginter.lu
www.fondationcecileginter.lu



Soutenez nos projets en faveur des plus démunis par un don sur le
compte BGL BNP PARIBAS - LU65 0030 3168 3971 0000.

Votre don est indispensable pour assurer la pérennité des actions de la
Fondation Cécile Ginter au service des plus démunis.

Merci !



VIREMENT

Veuillez consulter les indications figurant au verso
Un caractère MAJUSCULE (BLEU ou NOIR) ou signe par case en cas d'écriture manuscrite

Code BIC de la banque du bénéficiaire

B G L L L U L L

EUR ou

E U R

Montant

N° de compte du bénéficiaire

L U 6 5 0 0 3 0 3 1 6 8 3 9 7 1 0 0 0 0

Nom de la banque du bénéficiaire (uniquement si code BIC non indiqué)

B G L B N P P A R I B A S

Nom et adresse du bénéficiaire

F o n d a t i o n C é c i l e G i n t e r

Communication au bénéficiaire

N° de compte du donneur d'ordre

Nom et adresse du donneur d'ordre (Max. 4 lignes)

Date d'exécution souhaitée

Date et Signature

Frais à charge (par défaut = PARTAGÉS)

OU OU
PARTAGÉS Bénéficiaire Donneur d'ordre

Code Pays

L U

Code Pays
de résidence

L U

Reporting

Avis de débit

X